

00003/JC/PR/MIN/MA/P/SG/DG/MI

Yaoundé, le 09 MARS 2020

**Le Ministre Délégué à la Présidence
chargée des Marchés Publics, Autorité
chargée des Marchés publics**

A

**Mesdames et Messieurs les Présidents
des Commissions de Passation des
Marchés**

Objet : Transmission des rapports trimestriels d'activités

Tout en vous rappelant l'obligation qui vous incombe de par les dispositions de l'article 19 alinéa (1) du Code des Marchés publics, d'établir des rapports d'activités trimestriels que vous devez adresser au Ministère des Marchés Publics et à l'Organisme chargé de la régulation des marchés publics,

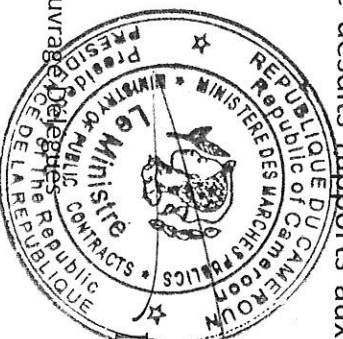
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désormais veiller à la stricte application de cette disposition réglementaire.

J'invite par la même occasion les Maîtres d'Ouvrage et les Maîtres d'Ouvrage Délégués auprès desquels sont placées vos commissions, à assujettir le paiement des indemnités de sessions des Présidents, à l'établissement préalable et à la transmission effective desdits rapports aux destinataires sus indiqués.

Copies :

MINETAT/SGPR
SG/SPM
DG/ARMP

Tous les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués



ABRAHIM TALBA MALLA